

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/04/2025

Le 16/04/2025, à 17 h 30, l'Assemblée Délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Nombre de membres :

En exercice : 5

Présents : 4

Absent : 1

Excusé : 0

Date de convocation : 13/04/2025

Date d'affichage : 13/04/2025

Présents : Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme
GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Excusé ayant donné pouvoir : -

Absente : Mme HALLEUR Cécile

Le quorum de 3 présents, étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BALZ Noémie

1- Avis du conseil municipal sur l'urgence invoquée par le maire

Les élus valident la convocation en urgence pour rectifier les réserves émises précédemment sur le PLUI et ne pas bloquer toutes les autres communes.

2- Procès-verbal du conseil municipal du 25/03/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : Avis de la commune sur le projet arrêté. Annule et remplace la délibération n°DCM20250325_17 du 25/03/2025

Le maire expose que l'avis défavorable rendu par la commune le 25 mars dernier bloquait l'ensemble de la procédure du PLUI. Dans un esprit constructif, le maire propose aux élus d'émettre un avis favorable en conservant la remarque et les deux réserves suivantes :

-Remarque : sur Eygluy, l'OAP du Col de Véraut prévoit la réalisation de 3 logements individuels sur 0,26 ha. Les élus s'interrogent sur la pertinence de cette densité de logements sur ce village au vu de la faible ressource en eau (problématique que nous précisons depuis le début).

- Première réserve : sur Escoulin, l'OAP de la Motte Sud prévoit la réalisation de 2 à 4 logements sur 0,37 ha. Les élus s'opposent à une telle densité pour si peu de surface, cela ne correspond en rien à la philosophie des lieux. Ceux qui font le choix de vivre dans nos communes l'ont fait pour vivre

autrement et cherchent un endroit avec de l'espace autour d'eux (notamment pour jardin, terrain de jeux, potager, poulailler, etc ... et ne pas avoir par exemple la fumée du barbecue du voisin dans leur maison, ce qui, ont le sait, entraîne à coup sûr des conflits de voisinage). Il serait plus raisonnable de partir sur une grande surface afin de privilégier le bien-être de chacun.

- **Deuxième réserve** : sur Escoulin, la zone UC permettant le commerce n'est pas assez étendue. Cette zone représente un ensemble de 8 habitations. Il faut savoir qu'à Escoulin l'habitat est très dispersé et s'étale à peu près sur cinq kilomètres autour du cœur du village et représente 33 habitations. Là encore les élus trouvent que cette loi n'est pas en phase avec nos communes rurales.

Nous souhaitons sur la totalité de la commune, d'Eygluy-Eskoulin, étendre la possibilité d'installer des commerces, artisanats, sur l'habitat existant et futur, afin de dynamiser notre commune et permettre à des familles de venir s'y installer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Le maire expose que le Centre de Gestion (CDG 26) assiste les communes adhérentes dans plusieurs domaines, et notamment sur la gestion des agents, les archives, la médecine du travail, la santé et sécurité au travail, la déontologie des élus. L'adhésion permet de bénéficier de tarifs avantageux.

Les conventions en-cours arrivant à échéance, le Centre de gestion propose la signature d'une convention unique qui permettra à la commune de bénéficier des services et missions facultatives du CDG 26 à moindre coût.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

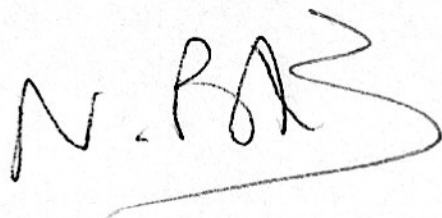
5 - Le maire expose au conseil que le SIVOS de la Gervanne sollicite l'avis du conseil municipal suite à la demande de retrait de la commune de Plan-de-Baix du SIVOS de la Gervanne.

Le maire expose que la commune de Plan-de-Baix dispose maintenant de sa propre classe de maternelle et n'a plus d'enfants scolarisés au sein du RPI de Beaufort-Suze. Le SIVOS ayant validé la sortie de Plan-de-Baix, le maire propose aux élus de donner un avis favorable au retrait de la commune de Plan-de-Baix du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Gervanne.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fin du conseil municipale à 19h10

Le secrétaire de séance,
Noémie BALZ



Le maire,
Roland FILZ

